

## Résumé Instruction No 4/ Incitatif financier visant le recrutement de personnes aptes à être reconnues comme RSGE

|   |   |
|---|---|
| <p><b>À compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la personne pour qui le CA à donner un avis favorable à la reconnaissance</li><li>• et qui a transmis le formulaire d'engagement</li></ul> | <p>Recevra un incitatif financier de <b>\$3500</b> (versé le jeudi précédent la date de délivrance de la reconnaissance)</p>  |
| <p>Engagement de la personne</p>  | <p>La requérante doit s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• accueillir des enfants dans un délai de 30 jours suivant la délivrance de reconnaissance</li><li>• à maintenir la reconnaissance pour un minimum d'un an</li><li>• à reconnaître que tout manquement à son engagement impliquera le recouvrement de l'incitatif financier</li><li>• s'engage à signer un formulaire d'engagement ET à rembourser le gouvernement si elle ne respecte pas l'engagement</li></ul> |
| <p>L'incitatif financier</p>  | <ul style="list-style-type: none"><li>• ne peut être obtenu qu'une fois</li><li>• s'adresse à une personne n'ayant pas obtenu de reconnaissance dans les 12 mois précédents</li><li>• ne peut être attribué qu'une seule fois</li><li>• est un revenu admissible et apparaîtra sur les relevés fiscaux</li></ul>  |